



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Le jeudi 19 septembre 2024, à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS A PRENDRE

TRAVAUX INVESTISSEMENTS

Droit de préemption sur la parcelle cadastrée A 1097

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le propriétaire de la parcelle cadastrée A 1097 à la Remuée, souhaite vendre l'ensemble des murs (cour y compris).

A cet effet, elle propose aux membres du conseil municipal de préempter le bien.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité, avec 14 VOIX POUR, dont quatre procurations, de préempter l'ensemble des murs sur la parcelle cadastrée A 1097.

Réfection du parvis et de l'éclairage de la mairie

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de remplacer l'éclairage au sol de la mairie par des plaques en laiton où serait inscrit la devise de la République Française ainsi que le blason.

A cet effet, elle demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de demander des devis.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent Madame le Maire à l'unanimité, avec 14 VOIX POUR, dont quatre procurations, de demander des devis pour la réfection du parvis de la mairie et la pose de plaques en laiton où serait inscrit la devise de la République Française ainsi que le blason, à la place de l'éclairage au sol.

Mise en place d'un panneau « interdiction aux chevaux » - rue des grives (face à la mairie)

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que la rue des Grives est en sens unique. Il est interdit de remonter cette route, face à la mairie, et obligatoire de passer par la rue des Fauvettes. Or, il a été constaté que des cavaliers empruntaient le sens interdit. Madame le Maire demande donc l'accord aux membres du conseil municipal pour poser un panneau « Interdiction aux Chevaux ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité, avec 14 VOIX POUR, dont quatre procurations, qu'un panneau « Interdiction aux Chevaux » soit posé rue des Grives, face à la mairie.

Réfection plaques plafond salle omnisports

Les plaques du plafond de la salle omnisport étant dégradées et inesthétiques, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation pour demander des devis pour les remplacer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité, avec 14 VOIX POUR, dont quatre procurations, de demander des devis pour remplacer les plaques de plafond de la salle omnisports.

Déplacement de la baie informatique du bureau des adjoints

Actuellement la baie informatique est placée dans un placard du bureau des Adjoints. Or, au vu des inconvénients occasionnés, à savoir surchauffe et nuisances sonores, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour déplacer cette baie informatique et prévoir des travaux pour la mettre à l'étage.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité, avec 14 VOIX POUR, dont quatre procurations, de déplacer la baie informatique et prévoir des travaux pour la mettre à l'étage.

PERSONNEL

Création d'un poste d'agent de maîtrise pour la direction de l'accueil périscolaire

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer un poste d'agent de maîtrise sur 35 heures pour la direction de l'accueil périscolaire. La personne aura sous sa coupe le personnel CANTINE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité, avec 14 VOIX POUR, dont quatre procurations, la création d'un poste d'agent de maîtrise sur 35 heures.

Création de deux postes non permanents

Madame le Maire propose de créer deux postes non permanents.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité, avec 14 VOIX POUR, dont quatre procurations, la création de deux poste non permanents, sur la base totale de 22.74 / 35^{ème}, pour l'accueil périscolaire et la cantine.

Renouvellement contrat d'accompagnement dans l'emploi compétences

Madame le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de leur demander s'ils acceptent de renouveler pour un an le contrat d'accompagnement dans l'emploi compétences.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité, avec 14 VOIX POUR, dont quatre procurations, de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi compétences .

URBANISME

Projet énergies renouvelables

Suite à la loi du 2023-175 du 10 mars 2023, Monsieur Le Préfet avait fait appel aux communes pour proposer et définir des zones d'accélération des énergies renouvelables, et les transmettre au Comité Régional de l'énergie.

En raison de la méconnaissance des potentiels de développement, des délais contraignants imposés et de l'insuffisance des moyens humains et compétences techniques de la commune, les membres du conseil municipal, par délibération en date du 13 février dernier, avaient décidé que ces zones ne pouvaient être définies dans l'immédiat. Or, la commune a été relancée par la Préfecture.

Le choix des zones particulières à définir étant complexe, Madame le Maire propose de définir le village tout entier comme zone d'accélération d'énergies renouvelables, et ainsi permettre à chaque concitoyen qui le souhaite de répondre favorablement ou non à la pose de panneaux photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité, avec 14 VOIX POUR, dont quatre procurations, de définir le village tout entier comme zone d'accélération d'énergies renouvelables.

Approbation du SCOT (schéma de cohérence territoriale) LHSM (le havre seine-métropole)

Le 04 juillet 2024 le conseil communautaire de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) le Havre Seine Métropole (LHSM).

Conformément à l'article L 143-20 du Code de l'urbanisme la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole nous a adressé le projet pour avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité, avec 14 VOIX POUR, dont quatre procurations, le projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) LHSM (Le Havre Seine-Métropole).

Aliénation partielle chemin CR 3 bis

Suite au contrôle de légalité concernant la délibération en date du 4 avril dernier relative à l'aliénation partielle du chemin rural n° 3 bis, une nouvelle délibération doit être prise afin de pouvoir régulariser la situation et signer chez le notaire.

Suite à l'enquête publique qui s'était déroulée du 13 au 26 juin 2016, pour le déclassement de la partie restante du chemin rural n° 3 bis en vue de la céder au propriétaire riverain et qui possédait déjà la totalité des parcelles attenantes, le commissaire enquêteur avait émis un avis favorable au motif que :

- L'emprise du chemin n'était plus visible. Il avait totalement disparu du paysage
- Le chemin rural n'avait plus aucune utilité publique.

En contrepartie, le propriétaire s'engageait à céder une partie de la parcelle A 1979 dont il est propriétaire pour un projet d'aménagement de voirie afin d'améliorer la sécurité rue des Grives.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent Madame Le Maire à l'unanimité, avec 14 VOIX POUR, dont quatre procurations, à signer l'acte concernant l'aliénation partielle du chemin rural n° 3 bis chez le notaire.

CONVENTION

Convention de mise a disposition pour l'espace réservé au distributeur de denrées alimentaires

Suite à l'installation d'un distributeur de denrées alimentaires rue des Fauvettes, il est nécessaire de signer une convention d'occupation de l'espace public utilisé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité, avec 14 VOIX POUR, dont quatre procurations d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention

DÉCISIONS

PROJET ÉCOLE

La demande de permis de construire a été acceptée et signée. Suite au passage de la commission de sécurité incendie et commission d'accessibilité, la commune a reçu un avis favorable. Il reste à tester le taux

d'hydrocarbure dans le sol. L'Appel d'offre sera lancé très prochainement et le début de la construction est prévu pour fin d'année 2024 ou début d'année 2025.

SUBVENTIONS

Cour végétalisée de l'école

Les demandes de subvention sollicitées auprès du département, de la DSIL, du fond vert et une demande d'accompagnement à la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole pour une cour végétalisée à l'école ont été déposées.

Végétalisation cimetière

La demande de subvention sollicitée pour la végétalisation du cimetière et le jardin du souvenir a reçu un avis favorable, pour un montant de 1488 euros. Nous sommes en attente de la réponse DETR.

SIGNALÉTIQUE

Futur parking rue des Châtaigniers – parcelle cadastrée A 1968

Nous avons échangé à plusieurs reprises sur la réfection et la reconstruction du mur séparatif du parking (parcelle A 1968). Nous proposons des gabions et du corten.

Lettrage clos acheté par la commune et « aire de la Sittelles »

Afin de signaler le clos acheté par la commune, et l'Aire de la Sittelles, un lettrage en corten sera inscrit sur un gabion, dans le même style que celui du futur parking.

ARRÊTE

Pour information, depuis le 1^{er} septembre 2024, la circulation des poids-lourds est interdite sur la départementale CD 81 qui dessert la commune de la Remuée, sauf desserte locale, et de ce fait un arrêté municipal a été pris par la commune pour interdire le stationnement des poids-lourds sur les parkings de la commune.

VOIE VELO

La piste cyclable allant de la Remuée (rue des Merles) à Saint-Romain-de-Colbosc et de Saint-Romain-de-Colbosc à Gommerville, a été inaugurée le 17 septembre 2024. A cet effet, il serait bon de rappeler aux cyclistes et piétons que les agriculteurs sont autorisés à emprunter cette piste cyclable avec leurs engins agricoles ou véhicule personnel pour pouvoir accéder à leurs terres de cultures qui bordent cette piste. Un arrêté va être pris en conséquence.

PROGRAMME ANIMATION

Les animations estivales se sont bien passées. Le bal des pompiers a attiré 500 personnes environ, les Olympiades médiévales 1100 personnes et Ciné Toile 180 personnes.

A venir en 2024 :

- 21 et 22 septembre 2024 : Journée du patrimoine à la Remuée
- 19 octobre 2024 : parlotte sur Robert Houdain, illustre magicien et intervention de magiciens à la salle omnisports, animée par la Hêtraie de Saint-Romain-de-Colbosc.
- 31 octobre 2024 : traditionnel halloween. Rendez-vous à 18 h 00 à la mairie pour une déambulation nocturne. Arrivée prévue au Centre Equestre de la Remuée.

- 6 et 7 décembre 2024 : Festival Ad'Hoc organisé par la Communauté Urbaine. Cette année, spectacles pour les 6-8 ans.
- 6 décembre 2024 : repas de Noël des Anciens organisé par la mairie, à la salle le Babylone de la Cerlangue.
- 14 décembre 2024 : Fin de matinée, remise du colis de Noël aux Anciens qui ne viennent pas au repas, avec cocktail déjeunatoire. L'après-midi, Noël des enfants de l'école de la Remuée, avec un spectacle et la distribution des livres.

A venir en 2025

- 26 janvier 2025 : vœux du maire salle omnisports
-
- 30 mars 2025 : fête du printemps, avec exposition de voitures de collection et tracteurs anciens. Restauration sur place, démonstrations sportives, et structures gonflables.
- 8 mai 2025 : cérémonie commémoration de l'armistice, organisée par la mairie.
- 13 juillet 2025 : bal des pompiers
- Date à définir : Olympiades médiévales

NOUVEAUX EXPOSANTS SUR LE MARCHE

- Deux nouveaux exposants sont venus s'installer sur le marché. Ils viennent un mardi sur deux. Il s'agit d'un fromager, qui ne vend que du fromage de chèvre, et d'un crêpier.

ADMINISTRATIF MAIRIE

- **Délocalisation des bureaux de vote** :
Nous avons obtenu l'autorisation de la Préfecture pour maintenir l'emplacement des bureaux de vote au restaurant scolaire.
- **Archives départementales** :
Nous avons eu la visite d'un référent aux Archives départementales afin de faire un point sur les pratiques de la mairie en matière d'archivage, d'évoquer les questions que nous pourrions avoir en la matière, nous transmettre les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour la conservation des archives, porter à notre connaissance les projets de valorisation et de numérisation des archives communales en place aux Archives départementales ainsi que nous faire connaître les dispositifs de subvention existants. Une visite des locaux a été réalisée. Il doit revenir début octobre pour la prise en charge du dépôt de vos archives historiques (exception faite de notre état civil).

QUESTION DIVERSE

- **Atelier proximité** :
Madame ALEXANDRE-LEMESLE nous fait part que la réunion « atelier proximité », organisée le 13 septembre dernier à la mairie, s'est bien déroulé. Il était animé par une coordinatrice du Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC), et le service mobilité et transport à la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole. Les thèmes abordés concernaient la présentation du CLIC, le dispositif d'aide pour les transports et la présentation du réseau de l'offre de transports publics LIA.

